



REGLEMENT “BIG’O RAID”

Toute inscription implique l'acceptation complète du règlement du Raid

Le RAID est ouvert aux catégories hommes / femmes / mixte.

Circuit « Sportif » : les concurrents doivent être majeurs si non licencié FFT
Licenciés FFTRI à partir de 16 ans (règle technique de sécurité FFTRI).

Circuit « Découverte » : les concurrents autorisés à partir de 16 ans avec autorisation parentale, et de 10 à 16 accompagné d'un adulte.
Licencié FFTRI à partir de 12 ans (règle technique de sécurité FFTRI).

ARTICLE 1 : MODIFICATION ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie d'épreuve en fonction des difficultés, des conditions climatiques, des autorisations ou en cas de force majeure ainsi que de modifier sans préavis l'ordre et la durée des épreuves.

ARTICLE 2 : ASSURANCE :

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.
L'inscription au « Raid » engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La progression des équipes se fait à deux, à pied, à VTT, et autres..., avec passage obligatoire à des points de contrôle PC; une puce sportident sera fournie (penser à la caution de 50€ le jour de l'épreuve ou mieux dans le courrier d'inscription).

Pour les parcours d'orientation, une carte (ou deux) sera distribuée à chaque équipe.

L'emplacement des balises sera indiqué sur la carte.

L'équipe devra valider son passage à chaque balise.

Les concurrents en course devront respecter le code de la route dès lors qu'ils emprunteront une route ouverte à la circulation.

Course en autonomie complète ; il n'y aura pas de ravitaillement.

ARTICLE 4 : LES CONCURRENTS :

Sont obligatoires

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du raid multisports sur toutes les activités prévues au programme, de moins d'un an à la date du raid.

Ou

- Questionnaire de santé FFTRI (<https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>)

Caution de 50€ pour la puce (système de chronométrage sportident).

Matériel obligatoire fourni par le concurrent :

VTT – Casque aux normes CEE - 1 sac à dos - éclairage VTT avant et arrière – Réparation VTT - 1 réserve d'eau minimum d'un litre – vivres de course– 1 couverture de survie - 1 sifflet.

Matériel obligatoire fourni par l'équipe :

1 boussole - 1 téléphone portable dans poche étanche.

Matériel conseillé par concurrent :

1 coupe-vent - 1 trousse de premiers soins -1 montre, gants.

Matériel fourni par l'organisation :

Cartes spécifiques, matériel de tir, arc – matériel de navigation, puce sportident.

L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel.

Un parc à matériel sera organisé pour les transitions.

ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE :

Système sportident. Toute balise non pointée entraînera une pénalité.

ARTICLE 6 : CONTROLE DES PASSAGES :

Le contrôle des passages aux PC ne se fera que si l'équipe se présente au complet devant les contrôleurs. La course du départ à l'arrivée doit se faire à deux.

ARTICLE 7 : ABANDON :

L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de l'équipe.

Tout concurrent ayant abandonné ou hors course devra quitter l'épreuve.

Il a pour obligation de prévenir et de remettre dans les plus brefs délais son dossard à un

organisateur de la course ; à défaut, il supportera les conséquences pécuniaires qui en découleront (frais de recherche).

ARTICLE 8 : CAUSES DE PENALITES – HORS COURSE :

La liste n'est pas limitative, tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT DES EQUIPES :

Les 3 premières équipes scratch, la première équipe mixte, la première équipe féminine.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 11 : INSCRIPTIONS :

Le droit d'inscription s'élève à 75 € par équipe pour le circuit « Sportif » et à 45 € pour le circuit « Découverte ». (Rajouter les frais d'inscription pour gestionnaire en ligne).

Cela comprend l'organisation, les récompenses, le cadeau souvenir, la collation.

ARTICLE 12 : ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE COUREUR :

En cas de désistement pour convenance personnelle, aucun remboursement ne sera effectué. Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription. (Sauf les frais du gestionnaire des inscriptions).

